



LES SALELLES - COMMUNE

Séance du 06 juin 2024

Membres en exercice : 11

Date de la convocation: 27/05/2024

six juin deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Suzanne BADAROUX

Présents : 10

Présents : Gérard ANDRE, Suzanne BADAROUX, Pierre BONNEFILLE, Alessandro BOVE, Christine BOYER, Michel DUPUY, Marion IMBERT, Lise MALZAC, Alain BERNON, Clément GALTIER

Votants: 10

Pour: 10

Représentés:

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents: Florence BARNINI

Secrétaire de séance: Pierre BONNEFILLE

Objet: Approbation de la dénomination des voies - DE_2024_030

Vu l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune » ;

Vu l'article L2121-30 du code général des collectivités territoriales modifié par l'article 169 de la loi 3^{DS} du 22 février 2022 qui dispose que « le conseil municipal procède à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation » et « les communes mettent à disposition les données relatives à la dénomination des voies et la numérotation des maisons et autres constructions dans le cadre de la mise à disposition des données de référence prévue à l'article L. 321-4 du code des relations entre le public et l'administration » ;

Considérant la nécessité de dénommer des voies de la commune pour faciliter l'adressage.

Considérant que l'adressage est un enjeu fondamental, pour faciliter ou améliorer la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles ;

Considérant que toute adresse doit être composée d'une localisation GPS, d'un numéro, d'un type et d'un nom de voie ou d'un nom de lieu-dit ;

Considérant la nécessité d'avoir une numérotation pour chaque adresse, des arrêtés municipaux seront pris ;

Après présentation du tableau, le conseil municipal :

DECIDE la création des voies indiquées dans le tableau suivant,

APPROUVE la dénomination des voies et des lieux-dits indiqués dans le tableau suivant,

Entre 2 Ponts

Date de transmission de l'acte: 07/06/2024

Date de réception de l'AR: 07/06/2024

048-214801854-DE_2024_030-DE

A G E D I

Chemin du Gassaguel
Chemin du Moulin
Chemin du Villard
Rive du Lot
La Bichère
Route de la Grenouille
Rue du Pré du Seigneur
Chemin du Pré des Pauvres
Place du 19 Mars 1962
Le Riou
Rue du Four
Rue des Fontaines
Impasse du Sud
Impasse des Amoureux
Rue Traversière des Salelles
La Venelle
Place de l'Eglise
Place des Salelles
Route du Montet
Route d'Auxillac
Chemin du Saguès
Rue Font Vieille
Rue de l'Aire
Rue de l'Ecole
Impasse de l'Ecole
Rue des 4 Frères
Chemin de l'Espinasse
Impasse des Noyers
Traverse de Constance
Chemin du Mas
Route de Pontilhac
Route de Montredon
Chemin des Prés
Chemin de la Coustille
Rue Traversière
Rue de la Fontaine
La Frayssinède
La Carreroig
Route Nationale 88
Chemin des Saljas

APPROUVE la dénomination des voies et des lieux-dits indiqués dans le tableau,

AUTORISE Madame le Maire pour l'adressage à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Le secrétaire de séance
Pierre BONNEFILLE, deuxième adjoint

Le président de séance
Suzanne BADAROUX, maire

Date de transmission de l'acte: 07/06/2024

Date de réception de l'AR: 07/06/2024

048-214801854-DE_2024_030-DE

A G E D I

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et se sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérécoeurs citoyen accessible par le biais du site www.telerecoeurs.fr.

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture le
Et Publication le

Date de transmission de l'acte: 07/06/2024

Date de reception de l'AR: 07/06/2024

048-214801854-DE_2024_030-DE

A G E D I